

LEXBASE



© Site de lexbase

Titre

Lexbase

Éditeur(s)

Lexbase

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

variable

Source du droit

Jurisprudence
Législation
Doctrines

Domaines du droit

Santé publique-Droit médical-Médecine vétérinaire
Droit européen
Droit de l'environnement
Droit civil et organisation judiciaire
Droit commercial - Droit des affaires
Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier
Droits spécialisés
Droit privé
Droit international et européen
Droit économique

Contenu

- **Lexbase** est une base de données proposant l'accès à des sources juridiques variées selon abonnement :
 - Décisions judiciaires : plus de 6 millions de décisions de justice francophones et une sélection de jurisprudences européennes
 - Revues juridiques : le Quotidien d'actualité et pas moins de 13 revues juridiques doctrinales et pratiques
 - Ouvrages juridiques couvrant la quasi-totalité des contentieux gérés par la profession
 - Textes juridiques et réglementaires : une importante base de sources officielles nationales et européennes en texte intégral
 - Média juridique : podcasts de [Lexradio.fr](https://www.lexradio.fr)
 - Bibliothèque digitale de thèses
 - Contenus pratiques : infographies, modèles d'actes et de contrats, fiches pratiques, conventions collectives et calculateurs d'indemnités de convention
 - Outils d'intelligence artificielle : JP Intelligence (chaîne de contentieux), Lextract (prompt), Lexbase Intelligence ("*Posez vos questions et obtenez des réponses juridiques instantanées, précises et sourcées à partir de toute la base Lexbase : jurisprudence, doctrine, législation, actualités...*") + Opérations juridiques (Outil de rédaction juridique)
 - Livres blancs pour maîtriser la pratique sur des sujets pointilleux
 - La revue trimestrielle LexMag
 - Outils personnalisables : alertes sur veille juridique et législative, dossiers, historique ...

- **Les revues juridiques :**
 - Le Quotidien d'actualité : le flash d'actualité juridique Lexbase pour avoir une information pertinente dans toutes les thématiques du droit.
 - Les mensuelles : Affaires, Social, Famille Patrimoine Personnes, Public, Contrats Responsabilité Immobilier, Avocats, Afrique OHADA, Pénal
 - Bimestrielle : Revue Juridique de Droit Commercial
 - Trimestrielle : Fiscal, Contentieux et Recouvrement, Revue Trimestrielle de Droit Financier
 - Bisannuelle : Cahiers Louis Josserand

- **Les encyclopédies thématiques :**
 - Droit du travail
 - Droit de la copropriété
 - Baux commerciaux
 - Autorité parentale
 - Droit des sociétés
 - Marchés publics - commande publique
 - Procédure civile
 - Protection des mineurs et des majeures vulnérables
 - Entreprises en difficulté
 - Procédure administrative

- Profession avocat
- Droit pénal général
- Voies d'exécution
- Droit fiscal
- Droit de la construction
- Droit pénal spécial
- Droit de l'urbanisme
- Droit des sûretés
- Droit de la distribution
- Droit de la peine
- Responsabilité administrative
- Responsabilité civile
- Droit du divorce
- Procédure pénale
- Droit de la protection sociale
- Droit rural
- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit bancaire
- Fonction publique
- Mariage couple PACS
- Droit des étrangers
- Droit médical
- Droit de la presse et des médias
- Filiation
- Lexpert RH le forfait jours en pratique
- Conventions fiscales internationales

▪ **Une base de sources officielles nationales et européennes** : accès à des documents en texte intégral, regroupés par source

- Législation et réglementation française générale
- Autorités administratives indépendantes
- Législation et réglementation européenne
- Conventions, traités,... internationaux et lois étrangères
- Droit boursier, financier et bancaire

Clefs d'utilisation

Lexbase est à la fois un outil de consultation et de recherche de documents ou d'informations juridiques.

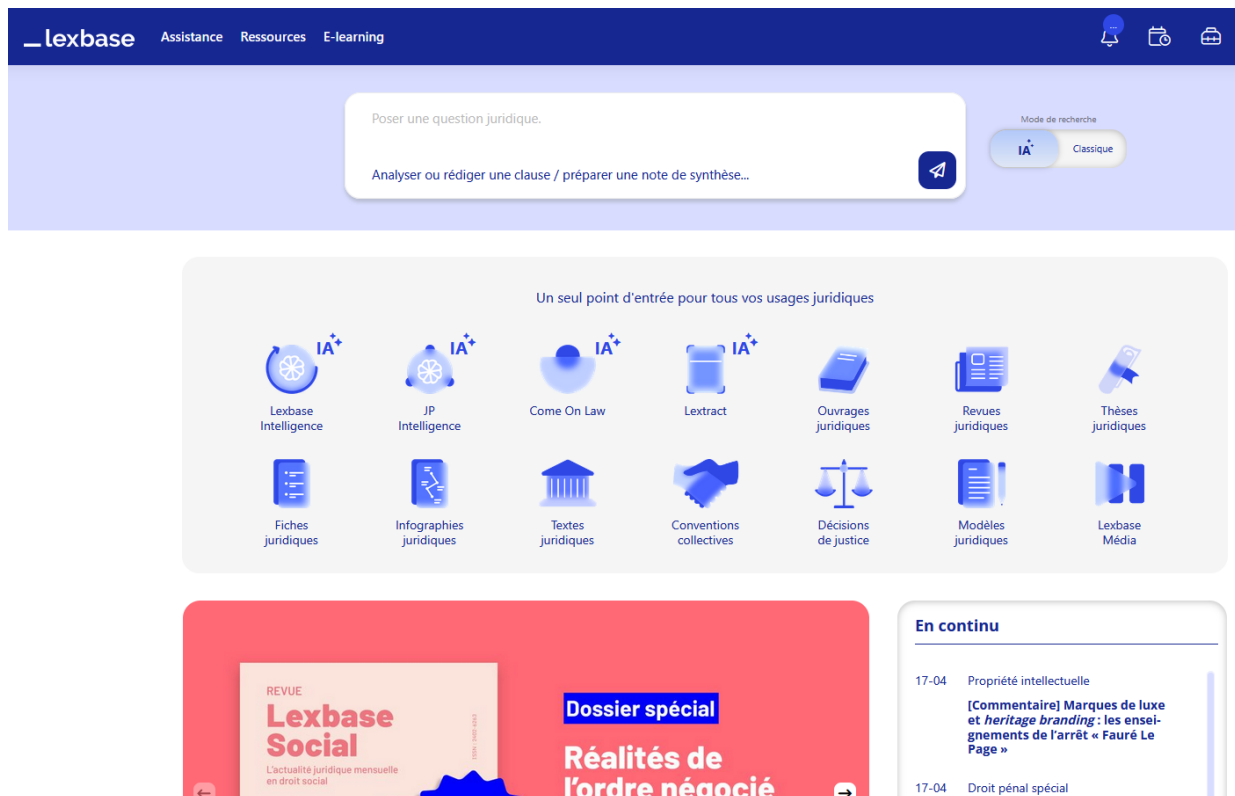
1. NAVIGATION

La page d'accueil se présente en 3 parties :

Un premier bandeau horizontal permet d'accéder à certaines ressources (livres blancs, Lexmag), l'assistance et le e-

learning (la formation continue des professionnels du droit) et des outils de personnalisation (agenda social et fiscal personnalisé, alertes, boîte à outils). Un second bandeau horizontal permet d'accéder aux différents outils et contenus par type.

Le milieu de l'écran propose l'actualité juridique Le quotidien ("En continu"), ainsi qu'une sélection de contenus par la rédaction.



Le bas de page permet de retrouver des informations telles que les mentions légales et conditions générales d'utilisation mais également des liens vers des pages décrivant les différents contenus de la base. Les différents réseaux sociaux de Lexbase sont aussi mis en avant.

2. RECHERCHE

La barre de recherche centrale propose une recherche directe rapide dans toute la base selon deux modes possibles : classique ou avec intelligence artificielle.



On peut également accéder à un outil de recherche avancée à l'aide la petite loupe avec un plus. La recherche se fait ensuite par navigation dans l'arborescence des sources disponibles suivant l'abonnement choisi.

Recherche avancée

Sur cette page, vous pouvez soit consulter le fond Lexbase en cliquant directement sur les points d'arborescence 'Revues', 'Ouvrages', 'Sources', soit faire une recherche avancée uniquement sur les points d'arborescence sélectionnés.

Contenu

ET ▾ — ET ▾ — Contient ▾ — droit administratif

Contient ▾

Contient ▾

Contient ▾

Contient ▾

afficher plus de champs

Sauf :

Filtres

Numéro

Par ex.: 09-17826, 09/17826, 2012-679, R4

Lancer la recherche

3. LISTE DES RESULTATS

La liste de résultats peut être affinée par type de documents en haut (jurisprudence, ouvrages, revues, textes, doc. Pratiques, médias, thèses) et par d'autres filtres sur la gauche de l'écran s'adaptant selon le type de document sélectionné.

Jurisprudences (500 +) Ouvrages (500 +) Revues (500 +) Textes (500 +) Doc. pratiques (335) Plus

Filtres

Réinitialiser

Affiner par mot-clés

Erreur d'appréciation Expiration du délai
Délivrance d'un titre de séjour Vie privée
Ordre public Aide juridictionnelle
Autorité publique éloignement Infraction pénale
Défense de l'ordre

Trier par

Pertinence Antéchronologique Plus commentés

Type de recherche

Restrictive Étendue

Borner par date

Date min. _____
Date max. _____

Mention de publication

☑ Autre 500+

CE Contentieux, 09-11-2016, n° 388806, publié au recueil Lebon A06145GT

article, L761-1, CIA ordonnance, 2015-699, 23-07-2015 décret, 2015-233, 27-02-2015 loi, 2004-803, 09-08-2004

établissements commerciaux effet rétroactif parties au contrat obtention de réparation

9 commentaires

droit étranger [...] caractère d'un contrat administratif sera Paris (France) et le droit applicable au fond du litige sera le droit français, y compris le cas échéant les dispositions du droit administratif français et, à son article 4, que " Les Parties sont en désaccord sur la question de l'application du droit administratif au contrat. Il est précisé que le choix de l'arbitrage est sans influence sur la solution de cette question et que le tribunal devra décider de l'application ou de la non application du droit administratif au contrat en fonction des CONSEIL D'ETAT Statuant au contentieux N° 388806 SOCIETE FOSMAX A. M. Frédéric Dieu, Rapporteur M. Gilles Pellissier, Rapporteur public Séance du 21 octobre 2016 Lecture du 9 novembre 2016 REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS Le Conseil d'Etat statuant au contentieux Sur le rapport de la 7ème chambre de la section du contentieux Par une requête sommaire et des mémoires complémentaires, e

Cass. soc., 29-04-2003, n° 00-44.840, publié, Rejet. A0147B7L

article, 121-7, C. pén. article, L251-1, C. aviation article, L125-1, C. trav. article, 125-1, C. trav.

acte administratif pouvoir de surveillance pouvoir de direction personne privée

7 commentaires

acte administratif [...] droits sociaux selon le moyen 1°/ que d'une part, l'occupation du domaine public d'Aéroports de Paris, même par des personnes privées, n'est pas soumise aux dispositions du Code du travail, mais constitue un contrat administratif régi par le droit administratif et, notamment, par les clauses exorbitantes de droit commun prévues par le cahier des clauses et conditions générales des autorisations d'occupation temporaire du domaine public des ADP ; qu'en disant que le porteur, en travaillant sans être déclaré, avaient SOC. PRUD'HOMMESS.L COUR DE CASSATION Audiences publique du 29 avril 2003 Rejet M. SARGOS, président Pourvois n° Q 00-44.841 S 00-44.842 JONCTION Aide Juridictionnelle totale en défense au profit de M. Didier Z. Admission du bureau d'aide juridictionnelle près la Cour de Cassation en date du 18 mai 2001. Arrêt n° 1228 FS P. REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS LA COUR DE CASSATION

CA Paris, 4, 8, 16-02-2021, n° 19/12277, Confirmation A12744HN

article, 32, CPC article, 122, CPC article, 4, CPC article, 31, CPC

qualifié à agir retrait d'un agrément irrecevabilité des prétentions sécurité juridique

3 commentaires

droit d'agir [...] droits d'une partie civile de droit commun du droit administratif, elle ne pourrait en tenir compte dès lors qu'il n'est pas définitif parce qu'elle a introduit en temps utiles un recours contentieux contre cet acte administratif, qui n'a qu'un caractère provisoire tant que le juge administratif ne s'est pas prononcé par une décision définitive. En effet, comme le réplique la société Maisons Pierre, cet arrêt ne concerne que la disparition de l'objet ou de l'intérêt d'un recours contentieux devant le juge administratif dans REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS LA COUR DE CASSATION

4. VISUALISATION DES DOCUMENTS

La page de lecture des documents est divisée en 2 parties :

- le document visualisé est au centre de l'écran
- à gauche, sont proposés des documents liés à la décision consultée pour la jurisprudence afin de permettre des rebonds sur des décisions similaires et de la doctrine ainsi que le contentieux, ainsi que le plan du document dans lequel il est possible de naviguer.

On retrouve en haut un fil d'Ariane pour se repérer dans la recherche.

The screenshot displays the Lexbase document viewer interface. On the left, there is a sidebar with navigation options: 'Revue', 'JP Similaires', 'Plan de la décision', and 'Contentieux'. The 'Plan de la décision' section is expanded, showing a table of contents with years (2022, 2020, 2017) and document titles. The main content area shows the title 'CA Metz, 15-09-2020, n° 17/00699, Confirmation' and a detailed summary of the decision, including the date (15 September 2020), the court (N° BG 17/00699), the parties (N° Portalis DEVS-Y: BTB ENES), the council (Conseil de Prud'hommes - Formation paritaire de FORBACH), the date of the decision (31 January 2017), and the court of appeal (COUR D'APPEL DE METZ). The summary also mentions the appellant (Société CLASS PARTNERS TRANSPORTS) and the representative (Me Philippe KALZGERZAK).

5. RECUPERATION DES DOCUMENTS

Il est possible de télécharger, d'imprimer ou de partager les documents consultés. Un outil permet également de copier facilement la référence du document pour pouvoir le citer correctement.

Liens

<http://www.lexbase.fr/>

LinkedIn : <https://fr.linkedin.com/company/lexbase-editions-juridiques>

Youtube : LexTV <https://www.youtube.com/channel/UCzDd78nmkffISVKF4zNbVAQ>

X : https://x.com/lexbase_edition?lang=fr

Instagram : Editions Lexbase <https://www.instagram.com/lexbaseedition/>

Facebook : Editions Lexbase <https://www.facebook.com/Lexbase.editions/>

Tiktok : <https://www.tiktok.com/@lexbase?lang=fr>

Fiche réalisée par : Isabelle FRUCTUS (BIU CUJAS), le 02/04/2008

Mise à jour : Elena PEREIRA (Université de Poitiers), le 19/05/2026

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).